



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°25.01.12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 23 avril 2025
Date d'affichage : 23 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le trente avril à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE**, Maire,

Etaient Présents : Emeric SALLE, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLÉS, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND.

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Gaspard BOREL, Natacha SALLE.

Excusés :

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO,

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Muriel FINE,

Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE,

Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Paul FIGVED

Jean-Michel DELBANO a été élu secrétaire de séance.

Objet : Acquisition de parcelles – Mme SGARAMELLA

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par courrier en date du 9 septembre 2024, Madame Jeanne SGARAMELLA née BOREL, demeurant au Hameau des Polaizé à Polliat (01310), a proposé de céder à la Commune de La Salle les Alpes, les parcelles suivantes dont elle est propriétaire, à savoir :

AR Prefecture

005-210501615-20250430-250112-DE
Reçu le 12/05/2025

Parcelle (section et n°)	Contenance (m ²)	Lieu-dit	Zonage PLU
AI 495	250 m ²	Champ Pazy	N
B 333	300 m ²	Le Bessey	N
B 335	810 m ²	Le Bessey	N
D 1295	1 060 m ²	Bouchet Taravellier	Ns
D 1763	200 m ²	Grand Pré	Ns
D 3048	260 m ²	Verney au dessus du Chemin	Ns
TOTAL			2 880 m ²

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que la Commune a proposé à Madame Jeanne SGARAMELLA, l'acquisition des parcelles situées en zone N (naturelle) et en zone Ns (zone naturelle correspondant au domaine skiable) pour valeur de 50 centimes le m²,

Considérant que par courrier en date du 7 novembre 2024, Madame Jeanne SGARAMELLA a accepté de céder les parcelles susvisées au prix de 0,50 € le m², soit pour un montant total de 1 140 € pour 2 880 m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **ACCEPTE** l'acquisition des parcelles cadastrées AI 495, B 333, B 335, D 1295, D 1763, D 3048 d'une contenance totale de 2 880 m² pour un montant total de 1 140 €.
- **DIT** que les frais notariés sont à la charge de la Commune ;
- **DIT** que l'étude notariale chargée de l'établissement de l'acte à intervenir est la SCP AGOSTINO-BENJAMIN-LAGRANGE, notaires à Briançon ;
- **DESIGNE** M. le Maire ou en cas d'empêchement, l'adjoint délégué à l'urbanisme pour signer l'acte d'acquisition à intervenir ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget communal de l'exercice en cours, à l'article 2111 « terrains nus » ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à prendre toutes dispositions dans ce sens.

Fait et délibéré en séance le 30 avril 2025.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Jean-Michel DELBANO